



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/03/2024

SOMMAIRE

- I. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2024
Page 3
- II. PROCÉDURE CONTRADICTOIRE 2024 PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISERE – RECUE LE 19/12/2023
Page 10
- III. RÉPONSE DU CIAS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISERE – ENVOYÉE LE 27/12/2023
Page 14
- IV. RETOUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUITE A LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE - RECUE LE 05/02/2024
Page 16
- V. ARRETÉ DU CONSEIL DEPARTEMENTAL FIXANT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024 ET LES TARIFS « HEBERGEMENT »
Page 18
- VI. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024/2025
Page 20

I - PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES DE L'ANNÉE 2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 038-200044915-20240313-D24_001PJ-DE



ACTIVITÉ DE LA RÉSIDENCE

Nombre de journées prévisionnelles pour l'année 2024 : 22 400 soit un taux d'occupation de 99 % (62 places).

Le GMP est de 254 au 31/10/2023. Après avoir atteint 296.45 courant de l'année 2020, les nombreux départs ont permis d'amorcer une baisse significative du GMP. Les personnes arrivantes aux Pervenches ont deux profils principaux : des résidents jeunes qui recherchent du lien social et de la sécurité et des profils plus âgés qui laissent leur maison car trop grande, inadaptée...

SECTION EXPLOITATION

PRODUITS : 707 565 €

Total 002 : excédent antérieur reporté d'exploitation (année 2022) = 0 €

INFORMATION IMPORTANTE : En raison des difficultés financières que la résidence a connu en 2023, notamment à cause de l'augmentation des charges de l'énergie et des charges de personnel, une délibération n° 23/018 du Conseil d'Administration a prévu une affectation du résultat 2021 et 2022 à la section de fonctionnement 2023 pour un montant de 67 341.27 €.

Total 017 : produits de la tarification = 578 533 €

Compte 734

Produit de la tarification prévue en 2023 : 578 533 €

Ce montant comprend les loyers réglés par les résidents et les versements de l'APL de la part de la CAF et la MSA.

Pour rappel, à ce jour, aucun résident ne bénéficie de l'aide sociale du Département.

PRIX DE JOURNÉE ANNEE 2023		PROPOSITION PRIX DE JOURNÉE ANNEE 2024	
F1	19.60 €	F1	21.52 € (+ 1.92/j) = 57.6 €/mois
F1 Bis 1	23.60 €	F1 Bis 1	25.91 € (+ 2.31/j) = 69.3 €/mois
F1 Bis 2	26.34 €	F1 Bis 2	28.92€ (+ 2.58/j) = 77.4 €/mois
F2 Bis 1	35.23 €	F2 Bis 1	38.68 € (+ 3.45/j) = 103.5 €/mois
F2 Bis 2	36.93 €	F2 Bis 2	40.54 € (+ 3.61/j) = 108.3 €/mois

Le Conseil d'Administration a voté une augmentation de 9.8 % du prix de journée le 9 novembre 2023.

Cette augmentation est due, d'une part aux augmentations du coût de l'énergie :

- Electricité : évolution du prix (augmentation de 10 % en début d'année 2023 puis de 15 % en août 2023)
- Gaz : le kilowatt-heure est passé de 3.538 cts à 13.314 cts à partir de septembre 2022
- Gasoil : environ 100 € de plus par an



- Eau : augmentation prévue en lien avec le coût de l'énergie (courrier de la mairie en juin 2023 pour expliquer qu'il y aurait une augmentation des factures d'eau).

Et d'autre part, aux augmentations des charges de personnel : détail page 5.

Les prix de journée restent en dessous de la moyenne des prix du secteur.

Total 018 : autres produits relatifs à l'exploitation = 127 110 €

Compte 706 Recettes de restauration = 99 000 €
 Prévission de 10 900 repas pour les résidents à 8.5 €/repas = 92 650 €
 Prévission de 4 000 potages (soir) à 1.1 € = 4 400 €
 Prévission de 294 repas allégés (soir) à 4.5 € = 1 320 €
 Prévission de 57 repas invités à 11 €/repas = 630 €

Cette année, le tarif du repas complet augmentera de 0.30 cts. Il passera de 8.20 € à 8,50 €. En effet, la prestation de restauration est assurée par une cuisine centrale qui a augmenté ses prix courant 2023.

Pour rappel, le repas comprend une entrée, un plat composé d'un légume, d'un féculent et d'une protéine, d'un produit laitier et d'un dessert. Le pain, le vin et le café sont compris dans le tarif de 8.50 €.

La fréquentation du restaurant est soutenue, cela s'explique par la crise sanitaire et certaines pertes d'autonomie mais des habitudes ont été créées pendant la crise sanitaire et ont été conservées par les résidents qui fréquentent pour la plupart de manière assidue le service de restaurant.

La recette de 99 000 € couvre les salaires de l'agent de restauration et de son remplacement ainsi que la prestation de service (traiteur) et les coûts annexes du restaurant.

ÉVOLUTION DES TARIFS RESTAURATION		
PRESTATIONS	ANNEE 2023	ANNEE 2024
Repas « complet »	8.2 €	8.50 €
Potage (soir)	1.10 €	1.10 €
Repas « allégé » soir	4.50 €	4.50 €
Repas « invité »	10.70 €	11 €

Compte 7483 : Forfait autonomie = 24 110 € prévisionnel (reconduction du montant 2023)

CHARGES = 707 565 €

Total 011 : dépenses afférentes à l'exploitation courante = 198 000 €

Le groupe 1 connaît une augmentation importante au vu de l'augmentation du prix de l'énergie.

❖ ELECTRICITÉ

Compte 60612 = une augmentation importante de l'électricité a eu lieu en 2023 (malgré l'amortisseur énergétique) et se poursuit en 2024. Le budget prévisionnel pour 2024 est de 27 000 € (courrier Territoire d'Énergie 38 pour estimation consommations).

	2020 (travaux de réhabilitation)	2021	2022	2023 (Projection a 31/12/2023)
Consommation	104 747 kWh	80 939 kWh	90 674 kWh	81 000 kWh
Montant	15 964 €	12 694.07 €	17 882.11 €	24 000 €

❖ GAZ

Compte 60613 = La résidence est chauffée au gaz. Le nouveau contrat, en place depuis septembre 2022, a fixé une augmentation du kilowattheure de gaz de 3.53 cts à 13.31 cts !

	2020 (travaux de réhabilitation)	2021	2022	2023 (Projection a 31/12/2023)
Consommation	557 541 kWh	487 298 kWh	474 945 kWh	357 000 kWh
Montant	30 150 €	27 878 €	27 369 €	69 000 €

L'impact de cette augmentation sera donc conséquent sur l'année 2024. Le BP 2023 prévoyait une dépense de 61 000 €, or le coût projeté au 31/12/23 est de 69 000 €.

Cette augmentation tient compte des différentes actions mises en place dès le début de l'hiver (diminution importante du chauffage dans les espaces de circulation collectifs comme les couloirs, surveillance de la température dans les appartements des résidents et des locaux collectifs, adaptation de la température des locaux en fonction des relevés de température dans le bâtiment...). Grâce à ces actions et aux travaux de réhabilitation thermique du bâtiment, la consommation a diminué de manière significative ces dernières années. L'équipe des Pervenches continue de chercher des pistes d'économie au quotidien.

Compte 6066 = dépense téléalarme dont le coût est supporté par la résidence depuis le 1^{er} juillet 2017.

Compte 626 = ce compte correspond à tous les frais d'affranchissements (environ 200 à 300 € par an) et les frais de télécommunications : ligne téléphonique et abonnement Internet de la résidence. Ce montant est diminué par rapport à l'année 2023 puisque les différents abonnements de sécurité des réseaux de la résidence (Firewall, sauvegarde des serveurs...) seront, à compter de 2024, dans le groupe 3 - compte 61561 (Informatique).

Compte 6282 = maintien des charges d'achat de repas (traiteur).

Total du 012 : dépenses afférentes au personnel = 360 100 €

L'équipe des Pervenches n'a pas évolué au niveau des postes et ETP présents mais les charges de personnel ont été augmentées +++ courant de l'année 2023.

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation importante des charges de personnel :

- Augmentation de l'indice de la fonction publique en 2023 de 1.5 % (déjà augmenté de 3.5 % en 2022).
- Augmentation du RIFSEEP pour les postes de catégorie C pour compenser la perte de pouvoir d'achat suite à l'inflation.
- Augmentation des charges sociales.
- Harmonisation du règlement du RIFSEEP courant 2023 avec la communauté de communes : RIFSEEP versé au 1^{er} jour à un contractuel contre 12 mois de présence auparavant. La résidence fonctionne avec plusieurs contractuels et cette harmonisation a un impact conséquent sur le budget du personnel. Le nombre de membres éligibles au versement de la part CIA du RIFSEEP a également augmenté.

	CA 2022	BP 2023	(Projection)	BP 2024
Charges brutes	356 994 €	320 915 €	365 900 €	360 100 €
Remboursement de frais de personnel	25 144 €		6 000 €	3 000 €
Charges nettes	331 850 €	320 915 €	359 900 €	357 100 €

Il est à noter qu'une Décision Modificative du budget 2023 a été nécessaire et comportait une augmentation des charges de personnel de 50 000 €. Cette décision modificative a été votée en CA le 27/09/2023.

Total du 016 : dépenses afférentes à la structure = 146 808 €

Compte 613 = le contrat de location du photocopieur a connu une augmentation de 10 % (contrat en cours de négociation pour une baisse des coûts). Une fontaine à eau est à disposition des résidents dans le hall : frais de location depuis 2022.

Comptes 61521/61528 = suite à la remarque faite par le Département sur l'analyse du dernier Compte Administratif, diminution du budget de l'entretien des locaux. En effet, depuis quelques années ce montant a diminué puisque la résidence a fait beaucoup de travaux d'investissement.

Récapitulatif des années précédentes :

	2020	2021	2022	2023 (projection)	2024
BP	26 000 €	26 000 €	22 000 €	11 000 €	9 000 €
CA	10 740 €	6 571 €	11 350 €	11 000 €	

Compte 61558 = entretien du véhicule CIAS, entretien et réparation matériel cuisine + achat si nécessaire de matériel pour l'office...

Compte 61568 = budget prévisionnel 2024 basé sur les contrats de maintenance existants dans l'établissement. Pas de prise en compte de % d'évolution pour 2024. L'établissement négocie régulièrement ses contrats de maintenance.

Compte 616 = Assurance multirisques. Maintien du montant 2023 pour le budget 2024.

Compte 635 – 637 = augmentation importante de la taxe d'ordures ménagères + augmentation de la taxe foncière de 7.9 %.

Compte 65 = activités de prévention de la perte d'autonomie. Diminution de 500 € : pas de reconduite du projet sophrologie pour 2024 par la résidence.

Compte 66 = charges financières dues au nouvel emprunt depuis 2020 pour les travaux de réhabilitation de la résidence. Ce montant augmente car le taux d'intérêt est annexé au taux du livret A soit 3 % depuis aout 2023.

Compte 68 = les dotations aux amortissements ont augmenté cette année notamment avec les nombreux investissements réalisés à la résidence ces derniers mois/années. Les dotations aux amortissements vont connaître une augmentation importante en 2025.

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Après les travaux de réhabilitation partielle de la résidence, qui se sont terminés en décembre 2020, de nouveaux travaux ont eu lieu en 2022.

Ils concernaient l'amélioration et la sécurisation des espaces extérieurs :

AMELIORATION ET SECURISATION DES ESPACES EXTERIEURS	
Sécurisation des déplacements piétons et amélioration de l'accessibilité des extérieurs	73 000 €
> Réfection et sécurisation des parkings	30 000 €
> Création d'un cheminement piéton pour sécuriser les déplacements des résidents dans le parc	35 000 €
Réfection et accessibilité des terrasses	8 000 €
Réaménagement des espaces extérieurs	85 000 €
> Reprise des espaces verts et création d'espaces de convivialité	35 000 €
> Création d'un parcours de santé	50 000 €
Sécurisation du site	20 000 €
> Réfection et automatisation du portail + portillon d'entrée	20 000 €
Maitrise d'œuvre pour la partie extérieure	12 000 €
TOTAL	190 000 €

Une seconde phase, concernant la mise aux normes et l'amélioration du cadre de vie intérieur pour un montant de 283 500 €, sera réalisée en 2024 – 2025.

MISE AUX NORMES ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE INTERIEUR	
Mise aux normes	210 000 €
> Accessibilité des douches dans les appartements des résidents (54 appartements)	140 000 €
> Mise aux normes du vestiaire du personnel de la résidence	25 000 €
> Création d'un WC accessible PMR pour le restaurant	10 000 €
> Réfection et mise aux normes de l'alarme incendie	35 000 €
Amélioration du cadre de vie	73 500 €
> Installation d'un groupe électrogène	51 000 €
> Installation d'une climatisation dans la salle de restaurant et l'office	14 000 €
> Création d'un espace numérique à destination des résidents	3 500 €
> Création d'une salle de réunion	5 000 €
TOTAL	283 500 €

Des subventions sont accordées par la CARSAT et le Département de l'Isère pour le financement de ces travaux en lien avec un auto-financement pour limiter le recours à l'emprunt.

Pour 2024, les dépenses d'investissement seront de : 679 480 €

RECETTES

Total du 001 : excédent antérieur reporté d'investissement : 300 000 € (estimation du résultat d'investissement 2023).

Total du 10222 : 9 780 € : Le FCTVA est lié aux différents investissements de l'année 2022.

Compte 1023 : 244 700 € Subventions notifiées en attente d'être perçues ainsi que le reste à percevoir de certaines subventions en cours de versement.

Total du 28 : immobilisations = 78 000 €

Total des recettes d'investissement : 679 480 €

DETTE en COURS

La réhabilitation de 2019 - 2020 a nécessité plusieurs emprunts :

- Un emprunt de 450 000 € à taux de 0.25 % contracté auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations.
- Un emprunt de 324 700 à taux 0 % auprès de la CARSAT.

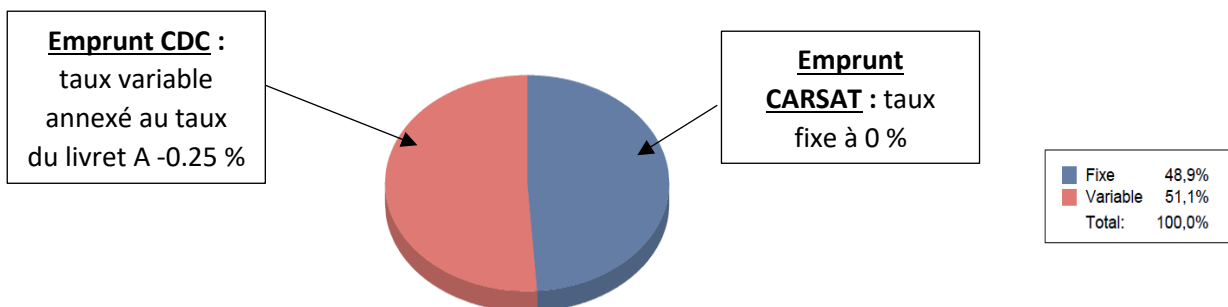
ENDETTEMENT PLURIANNUEL

Budget Budget ANNEXE Résidence Autonomie Pe

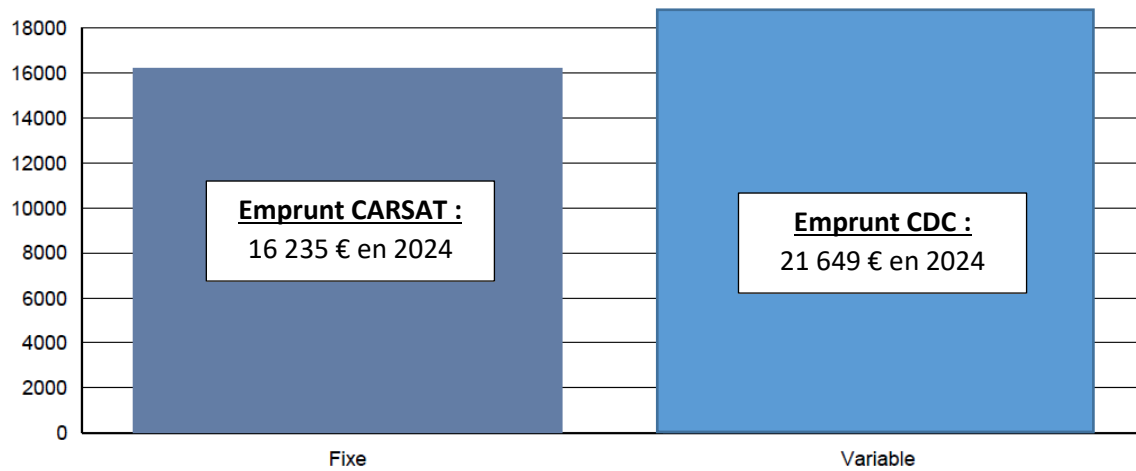
Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annui				
		2024	2025	2026	2027	2028
0003	TRAVAUX REHABILITATION	16 235,00	16 235,00	16 235,00	16 235,00	16 235,00
0004	TRAVAUX DE REHABILITATION	21 949,56	24 249,19	24 249,19	24 249,19	24 249,19
Total budget Budget ANNEXE Résidence Autonomie		38 184,56	40 484,19	40 484,19	40 484,19	40 484,19

Budget ANNEXE Résidence Autonomie Pervenches

Répartition du capital remboursé par nature de taux



Capital remboursé sur l'exercice



CAPACITE DE COUVERTURE

329 665 € au 01/03/2024

ATION → CAPACITÉ DE COUVERTURE DES DÉPENSES EN COURS

1

Consultation des dépenses en cours par budget collectivité (total 2 budgets)

Budget	Compte au trésor	Dépenses PEC et échues	Dépenses en instance ou non échues	Solde prévisionnel du compte au Trésor
60504	D 329.665,77 €	0,00 €	0,00 €	D 329.665,77 €
60550		0,00 €	0,00 €	
60504		0,00 €	0,00 €	

II – PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

CD38



Direction de l'autonomie

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 038-200044915-20240313-D24_001PJ-DE



Monsieur le Président
CIAS
316 rue du Colombier
38540 HEYRIEUX

Grenoble, le

15 DEC. 2023

Service des établissements
pour personnes âgées/personnes handicapées
AS/IGU/2023-524
Dossier suivi par A. Salaün
Contact : 04 56 80 17 21

Lettre recommandée avec AR 2C 163 547 8200 4

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure contradictoire de tarification 2024 de la résidence autonomie de Saint-Georges-d'Espéranche, j'ai l'honneur de vous faire part des observations que suscitent vos propositions budgétaires.

Conformément aux articles L.313-8 et R.314-36 du Code de l'action sociale et des familles, l'assemblée départementale a voté le 17 novembre 2023 le taux d'évolution 2024 des dépenses de fonctionnement des ESMS, l'enveloppe de crédits consacrés à la tarification demeurant limitative (limitation du prix de journée qui doit rester supportable pour le résident et ne doit pas freiner l'entrée dans la structure et maîtrise de la dépense d'aide sociale).

Ce taux qui est de 3 % s'applique à activité constante sur les dépenses reconductibles et invite les gestionnaires d'ESMS à poursuivre leur travail sur les actions devant permettre le respect des dépenses autorisées : redéploiement des ressources, mutualisation et groupements des achats, renégociation des contrats, gestion rigoureuse des ressources humaines comportant optimisation des plannings et des remplacements.....'

Observations liminaires générales

Sur les taux directeurs : les taux directeurs d'évolution budgétaire votés par l'assemblée départementale constituent des taux plafonds qui n'ont pas vocation à s'appliquer de façon systématique sur les crédits alloués en année n-1.

Sur les enveloppes allouées : toute dépense non envisagée lors de la procédure de fixation des tarifs et non justifiée pourrait ne pas être retenue lors de la détermination des résultats d'exploitation, conformément aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Le non-respect éventuel de l'activité prévisionnelle entraînera mathématiquement un manque à gagner pour l'établissement qui devra dès lors veiller à maîtriser ses dépenses au regard de cette baisse de recettes.

Remarques contextuelles

Travaux

Des travaux de réhabilitation de la résidence débutés en 2020 ont permis d'améliorer la sécurité, l'isolation et l'accessibilité du bâtiment et de créer quatre nouveaux logements, portant la capacité de l'établissement de 58 à 62 logements pouvant accueillir 72 personnes.

Une dernière tranche de travaux de mise aux normes et d'amélioration du cadre de vie intérieur (283 500 €) était prévue en 2024.

Résultat d'investissement

A noter qu'au 31/12/2022, la section d'investissement présentait un excédent cumulé reporté de 443 999,65 €.

Résultat de fonctionnement

Malgré une année difficile marquée par une relative sous-occupation, l'établissement a clôturé 2022 avec un excédent propre à l'exercice de 23 999,99 € que le conseil d'administration a souhaité affecter à la section d'investissement.

ACTIVITE ET DEPENDANCE

Activité

Rappel activité réalisée 2021 :	21 890 journées (pour 62 logements).
Rappel activité réalisée 2022 :	21 959 journées (pour 62 logements).
Rappel activité retenue au BP 2023 :	22 400 journées (pour 62 logements).
Activité prévisionnelle 2024 proposée par le gestionnaire :	22 400 journées (pour 62 logements).

Le gestionnaire envisage de reconduire en 2024 l'activité prévisionnelle 2023 qui correspond à un taux d'occupation approximatif de 98 %, qui semble être quelque peu surestimé par rapport aux réalisations 2021 et 2022.

Compte tenu d'une liste d'attente devenue plus labile ces dernières années, il me semblerait prudent d'abaisser à 21 900 journées l'activité prévisionnelle (moyenne 2021/2022).

Dépendance

Le GMP au 30/12/2022 est de 254 conformément à la réglementation qui prévoit que les résidences autonomie peuvent accueillir des personnes âgées en perte d'autonomie dans la limite de 15 % de GIR 1 à 3 et de 10 % de GIR 1 et 2.

CHARGES D'EXPLOITATION

Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Rappel montant réalisé 2022 :	151 953 €
Montant demandé 2024 :	198 100 €
Montant retenu 2024 :	179 380 €

A activité constante, il serait cohérent de recalculer votre enveloppe de groupe 1 par application sur les dépenses constatées 2022 des taux d'évolution départementaux 2022 (1,1 %) et 2023 (3 %), autoriserait un montant de crédits de dépenses de 158 235 €.

Toutefois, compte-tenu du contexte socio-économique national actuel, la dotation 2023 pourra être arrêtée à 179 380 € (+ 18 % sur réalisé 2022).

A titre informatif, la Banque de France a estimé en septembre 2023 que le taux d'inflation 2024 serait de 2,6 %.

Groupe II – Dépenses afférentes au personnel

Tableau des effectifs	Rappel effectif 2023 (ETP)	Valorisation BP 2023 (€)	Effectif 2024 demandé (ETP)	Valorisation BP 2024 demandée (€)
Direction/administration	2,00		2,00	119 818 €
Cuisine et services généraux	1,50		1,50	56 099 €
Animation	1,21		1,21	40 299 €
Garde nuits et ASH	2,80		2,80	80 992 €
Personnel extérieur à l'établissement	1,00		0,90	34 400 €
Remplacements				28 392 €
Total	8,01	320 915 €	7,90	360 000 €

Taleau des charges	CA 2021	CA 2022	BP 2024 demandé	BP 2024 alloué
Charges brutes	309 525,64 €	355 994,53 €	360 000 €	347 940 €
Remboursement de frais de personnel	- 2 837,69 €	- 25 744,16 €	- 3 000 €	- 3 000 €
Charges nettes	306 687,95 €	331 250,37 €	357 000 €	344 940 €

L'effectif est en légère diminution (- 0,10 ETP sur personnel extérieur).

Au regard de l'ensemble des éléments chiffrés présentés ci-dessus, l'enveloppe de groupe 2 est recalculée par application sur les dépenses nettes constatées 2022 des taux directeurs d'évolution départementaux 2022 (1,1 %) et 2023 (3 %), ce qui autorise un montant de crédits de dépenses de 344 940 €.

Vous noterez que ce calcul vous est nettement plus favorable que l'application pure et simple du taux directeur départemental 2024 sur l'alloué 2023.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure

	CA 2022	BP 2023 alloué	BP 2024 demandé	BP 2024 alloué
Locations immobilières	1 800,00 €	2 100 €	2 730 €	2 000 €
Entretien et réparations	29 535,24 €	35 000 €	34 600 €	34 600 €
Assurances	6 475,60 €	7 650 €	7 650 €	7 650 €
Impôts	15 476,21 €	16 500 €	18 000 €	18 000 €
Autres	7 916,24 €	6 000 €	5 500 €	6 000 €
Charges financières	3 246,13 €	1 040 €	2 985 €	2 985 €
Amortissements	70 460,91 €	73 000 €	78 000 €	78 000 €
Total	143 540,26 €	141 290 €	149 465 €	149 235 €

Locations immobilières (photocopieur et fontaine à eau)

Au vu du réalisé 2022, les crédits 2023 alloués semblent pouvoir être reconduits en 2024 sans sous-estimation.

Autres postes de dépenses

Vos propositions sont retenues.

REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR

Aucune.

PRODUITS D'EXPLOITATION**Groupe I** – Produits de la tarification hébergement

Ils s'élèvent à 547 523 €.

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation

Recettes de restauration et diverses :	99 000 € (98 000 € en 2023)
Forfait autonomie :	24 110 € (24 500 € en 2023)
Remboursement frais de personnel :	3 000 €
Divers :	1 000 €

TARIFS HEBERGEMENT APPLICABLES EN 2024

Les tarifs journaliers 2024 s'établiraient comme suit :

	Tarif calculé au 01/01/2024
Tarif hébergement F1 bis 1	25,00 €
Tarif hébergement F1 bis 2	27,28 €

Il vous appartient de me faire connaître vos observations **dans un délai de huit jours** à compter de la réception de cette transmission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

P/le Président du Département
et par délégation,
Le Directeur général adjoint
chargé de la famille



Alexis Baron

III - RÉPONSE DU CIAS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE – ENVOYÉE LE 27/12/2023

Heyrieux, le 26 décembre 2023



Monsieur le Président du
CONSEIL DÉPARTEMENTAL de l'Isère
Maison Départementale de l'Autonomie
Service des établissements et
services pour personnes âgées
15 Avenue Doyen Louis Weil – BP 337
38010 GRENOBLE Cedex 1

Réf : 23 12 26 RP LE CM
Affaire suivie par Léa EPARVIER
Mail : direction.foyerpervenches@collines.org

Objet : Résidence Autonomie « Les Pervenches » - Budget 2024 – Procédure contradictoire

Lettre RECOMMANDÉE AVEC AR

Monsieur Le Président,

Par lettre recommandée reçue le 19 décembre 2023, vous me faites part de vos contrepropositions concernant le budget prévisionnel 2024 de la Résidence Autonomie « Les Pervenches ».

Je prends note du plafonnement des dépenses de personnel, groupe 2, au montant de 347 940 €, moyennant un abattement de 12 060 €, compte tenu des charges nettes constatées sur les années précédentes.

Concernant le Groupe 1, je vous rappelle le montant 2023 de 188 100 € retenu par le Département ; je ne comprends donc pas le montant 2024 de 179 380 € proposé par le CD 38, inférieur à celui du Budget Exécutoire 2023.

D'autant que le réalisé 2023 du groupe 1 s'élève à 196 412 €, notamment dû aux augmentations importantes des postes d'énergie suivants :

- *compte 60611 : eau = 10 000 €*
- *compte 60612 : électricité = 25 073 €*
- *compte 60613 : chauffage Gaz = 68 451 €*

C'EST POURQUOI JE VOUS DEMANDE LE MAINTIEN DU MONTANT DE 198 100 € AU GROUPE 1- CHARGES DE FONCTIONNEMENT.

.../...

Je regrette que vous n'ayez pas pris la mesure de ma demande ; le territoire de Collines Isère Nord communauté dispose pour le moment d'un établissement qui fonctionne bien, qui est géré sérieusement, et que je voudrais garder comme tel.

Le contexte inflationniste le met à mal ; il lui faudrait simplement un petit coup de pouce pour faire face aux dépenses obligatoires incompressibles, et pour assurer une pérennité financière à plus long terme et ainsi éviter un déficit structurel qui mettrait en péril la viabilité de la résidence.

Je ne voudrais pas que la situation s'aggrave parce que nos instances n'ont pas su réagir au bon moment.

C'est pourquoi, mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire, et pour ma part je reste à votre écoute pour me rendre disponible pour en discuter de vive voix.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du CIAS COLL'in Communauté
René PORRETTA



Pièces - jointes :

- Extrait du Grand livre 2022 : détail des comptes 60611 - 60612 - 60613
- Extrait du Grand livre 2023 : détail des comptes 60611 - 60612 - 60613

Résidence autonomie "Les Pervenches"
04 74 59 01 92
130 chemin du Sautaret - 38790 SAINT GEORGES
D'ESPERANCHE accueil.foyerpervenches@collines.org

CIAS
04 72 48 19 89
316 rue du Colombier - 38540 HEYRIEUX
communaute@collines.org - www.collines.org

IV – RETOUR DU DÉPARTEMENT PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 038-200044915-20240313-D24_001PJ-DE



Direction de l'autonomie



Monsieur René Porretta
Président
CIAS
316 rue du Colombier
38540 HEYRIEUX

Grenoble, le

01 FEV. 2024

Service des établissements
pour personnes âgées/personnes handicapées
AS/GL/2024-011
Dossier suivi par A. Salaün
Contact : 04 56 80 17 21

Lettre recommandée avec AR 2C 163 547 38667

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, l'arrêté de tarification 2024 de la résidence autonomie de Saint-Georges-d'Espéranche, pris par le Président du Conseil départemental.

Comme suite à votre réponse du 26 décembre dernier à mon courrier de procédure contradictoire de tarification 2024, vous noterez que mes contre-propositions budgétaires initiales ont été revues comme suit :

ACTIVITE

Aucune modification par rapport à mon courrier initial.

BUDGET HEBERGEMENT

➤ Charges d'hébergement

Groupe 1

Les crédits 2024 prévisionnels du groupe 1 sont portés à 198 100 €.

Groupe 2 et 3

Aucune modification par rapport à mon premier courrier.

➤ Recettes d'hébergement

Recettes de prix de journée

Le montant des charges à couvrir par le prix de journée est porté à 566 243 €.

Autres recettes

Aucune modification par rapport à mon premier courrier.

➤ Tarifs d'hébergement

Les tarifs journaliers 2024 s'établissent comme suit au **1^{er} février 2024** :

Tarif hébergement moyen (F1 bis 1)	26,07 €
Tarif hébergement F1	21,65 €
Tarif hébergement F1 bis 2	29,09 €
Tarif hébergement F2 bis 1	38,91 €
Tarif hébergement F2 bis 2	40,79 €

Conformément à l'article R.314-35 du Code de l'action sociale et des familles, il ne peut pas être procédé à la régularisation des versements dus au titre de la période allant du 1^{er} janvier de l'exercice à la date d'effet du nouveau tarif.

Les tarifs 2024 intègrent en fonction de leur date d'entrée en application la régularisation des encaissements encore effectués sur la base des tarifs 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

P/le Président du Département
et par délégation,
Le Directeur général adjoint
chargé de la famille



Alexis Baron

V - ARRÊTÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL FIXANT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrêté n° 2024-166

Direction de l'Autonomie

Service des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées

**Arrêté relatif aux tarifs hébergement de la résidence autonomie « Les Pervenches »
à Saint-Georges-d'Espéranche gérée par le CIAS de Heyrieux**

Le Président du Département de l'Isère

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative aux transferts de compétence en matière d'action sociale et de santé ;

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération adoptée par l'assemblée départementale en date du 17 novembre 2023 fixant les modalités de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour les personnes âgées et pour les personnes adultes handicapées ;

Considérant les propositions budgétaires de l'établissement présentées au Département ;

Sur proposition de la Directrice générale des services ;

Arrête :

Article 1 :

Pour l'exercice budgétaire 2024, les dépenses et recettes de fonctionnement de la résidence autonomie de Saint-Georges-d'Espéranche sont autorisées comme suit :

Groupes fonctionnels	Montant hébergement
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	198 100 €
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	347 940 €
Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	149 235 €
Reprise du résultat antérieur - Déficit	-
TOTAL DEPENSES	695 275 €
Groupe I - Produits de la tarification	566 243 €
Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	127 110 €
Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	1 922 €
Reprise de résultats antérieurs - Excédent	
TOTAL RECETTES	695 275 €

Accusé de réception en préfecture
038-223800012-20240201-2024-166-AR
Date de réception en préfecture : 19/03/2024

Arrêté n° 2024-166

Article 2 :

Les tarifs hébergement journaliers de la résidence autonomie de Saint-Georges-d'Espéranche sont fixés ainsi qu'il suit à compter du **1^{er} février 2024** :

Tarifs hébergement

Tarif hébergement moyen (F1 bis 1)	26,07 €
Tarif hébergement F1	21,65 €
Tarif hébergement F1 bis 2	29,09 €
Tarif hébergement F2 bis 1	38,91 €
Tarif hébergement F2 bis 2	40,79 €

Article 3 :

Cet arrêté sera notifié aux membres du conseil de la vie sociale de l'établissement et porté à la connaissance des usagers par voie d'affichage.

Article 4 :

En application des articles R.351-15 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 5 janvier 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général adjoint
chargé de la famille



Alexis Baron

Dépôt en Préfecture le :

VI - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024/2025

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 038-200044915-20240313-D24_001PJ-DE



La réhabilitation thermique de la résidence autonomie « Les Pervenches » s'est terminée en décembre 2020 pour un montant total de 968 401,27 €.

Le Conseil d'Administration du CIAS ont donné leur accord à une deuxième phase de travaux nécessaire pour l'amélioration du cadre de vie, du confort et de la sécurité des résidents. Ci-dessous un plan pluriannuel de travaux pour un montant prévisionnel de 473 500 € portant sur deux grands axes suivants :

AMELIORATION ET SECURISATION DES ESPACES EXTERIEURS	
Sécurisation des déplacements piétons et amélioration de l'accessibilité des extérieurs	73 000 €
> Réfection et sécurisation des parkings	30 000 €
> Création d'un cheminement piéton pour sécuriser les déplacements des résidents dans le parc	35 000 €
Réfection et accessibilité des terrasses	8 000 €
Réaménagement des espaces extérieurs	85 000 €
> Reprise des espaces verts et création d'espaces de convivialité	35 000 €
> Création d'un parcours de santé	50 000 €
Sécurisation du site	20 000 €
> Réfection et automatisation du portail + portillon d'entrée	20 000 €
Maitrise d'œuvre pour la partie extérieure	12 000 €
TOTAL	190 000 €

Après les travaux de réhabilitation partielle de la résidence, qui se sont terminés en décembre 2020, de nouveaux travaux ont eu lieu en 2022. Ils concernaient l'amélioration et la sécurisation des espaces extérieurs.

Une nouvelle phase de travaux de mise aux normes devrait avoir lieu courant 2024/2025.

MISE AUX NORMES ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE INTERIEUR	
Mise aux normes	210 000 €
> Accessibilité des douches dans les appartements des résidents (54 appartements)	140 000 €
> Mise aux normes du vestiaire du personnel de la résidence	25 000 €
> Création d'un WC accessible PMR pour le restaurant	10 000 €
> Réfection et mise aux normes de l'alarme incendie	35 000 €
Amélioration du cadre de vie	73 500 €
> Installation d'un groupe électrogène	51 000 €
> Installation d'une climatisation dans la salle de restaurant et l'office	14 000 €
> Création d'un espace numérique à destination des résidents	3 500 €
> Création d'une salle de réunion	5 000 €
TOTAL	283 500 €